

Séance Budgetaire  
du 14 septembre 1959

Le quatorze septembre mil neuf cent cinquante neuf à dix heures trente, le Conseil Municipal s'est réuni sous la présidence de M<sup>r</sup> Allary Maire.

Présents : M<sup>r</sup> Allary, Ferret, Viollet, Philipeau, Faure, Bauchot, Borderon, De Suremain, Demouailler.

Absents : M<sup>r</sup> Chouanier, Magière.

Compte administratif 1958.

Président de séance = M<sup>r</sup> Ferret

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le Compte administratif 1958 faisant apparaître un excédent de recettes de : 2.351.294 francs.

Budget supplémentaire 1959-

Se monte tout en dépenses qui en recettes à : 3h17.796 frs.  
Indemnité de gestion au P.M.

By virtue of l'arrêté interministériel du 6 juillet 1956  
le Conseil vote en faveur de M<sup>e</sup> Londeix, Recesseur  
Municipal, l'indemnité de gestion, à compter du 1<sup>er</sup> janvier  
1959, au taux de 4 300 frs.

Prélèvement sur les recettes ordinaires.

Le Maire expose au Conseil que l'exercice 1958 fait  
ressortir un excédent ordinaire de frs: 2 351 294 et un  
déficit extraordinaire de frs: 1.054. 516.

Le Conseil décide de couvrir à concurrence de frs:  
1.054. 516, le déficit extraordinaire par un prélèvement  
d'égal montant sur les recettes ordinaires de l'exercice 1959.  
Fait et délibéré en mairie les jours, mois et an susdits. Ont  
signé tous les membres présents.

Decaux Tard Goffin Preppaz

Aney Sauvageot Pradon E.P.

Demorat